



DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

Commission Départementale Sportive et Règlementaire Cellule Football U12-U13

PROCÈS-VERBAL N° 2 – SAISON 2022/2023

Réunion du : **MARDI 25 OCTOBRE 2022**

Présents : M. Bastien PASQUEREAU, Référent Foot U12-U13
M. Christian GUIBERT, Président de la Commission
M. Florent MANDIN – Responsable de la Cellule
Mrs Michel DROCHON – Etienne GREAU - David GROLEAU
Michael MECHIN – Olivier PACREAU - Valéry PINEAU

1 . Championnat U13 / 1ère Phase

La cellule valide les classements de la 1ère phase.

Phase1 – « Brassage »

208 équipes

- 3 équipes U14Féminines (Roche ESOF, V. Les Herbiers F. et St Georges Guyonnière FC)
- 2 équipes en Régional U13 / La Roche VF et Le Poiré Sur Vie VF
- Forfait général : Pays de Monts EC 2 (D3), Ile d'Yeu SS (D4)
- Ile d'Yeu SS ne participe pas à la phase 2

| Elite 1 | Elite 2 | Départemental 1 | Départemental 2 | Départemental 3 | Départemental 4 |
|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|--|--|--|
| 6 équipes 1 gr. x 6 éq. | 6 équipes 1 gr. x 6 éq. | 36 équipes 6 gr. x 6 éq. | 41 équipes 6 gr. x 6 éq. 1 gr. x 5 éq. | 53 équipes 8 gr. x 6 éq. 1 gr. x 5 éq. | 64 équipes 9 gr. x 6 éq. 2 gr. x 5 éq. |

L'architecture est en ligne sur le site, elle sera réactualisée en fonction du nombre d'équipes inscrites en phase 2.

Phase 2 – U13

La commission établit les groupes en fonction du tableau "Architecture U13 - Montées – descentes" mis en ligne sur le site début octobre 2022.

- Championnat « Elite1 » : Groupe 8 équipes
Accession « Elite 2 » Phase 1 :
14 Journées – Matches aller/retour
- Championnat « DS » : 2 Groupes 6 équipes
4 maintiens – 8 montées de Dépt.1
5 Journées (dates idem D1-D2-D3-D4)
- Engagements supplémentaires : Les Achards FC 2- FC Talmont 2 - Bellevigny BBS 4
GJ Les Lucs Legé 4 -GJ Brouzils-ChavRabat. 4
V. St Fulgent 3 – Ile d'Elle Chaillé 2
- Retrait : SS Ile d'Yeu 1 – Ste Hermine 2 / Chaillé 2 *E 1
- Nombre d'équipes : 214

| Elite 1 | DS | Départemental 1 | Départemental 2 | Départemental 3 | Départemental 4 |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|------------------------------|
| 8 équipes 1 gr. x 8 éq. | 12 équipes 2 gr. x 6 éq. | 24 équipes 4 gr. x 6 éq. | 48 équipes 8 gr. x 6 éq. | 54équipes 9 gr. x 6 éq. | 66 équipes 11 gr. x 6 éq. |

- 2 équipes en Régional U13

Dates : Championnat – Phase 2 (Elite 2 – D1 – D2 – D3 – D4)

| | | | |
|-----|------------------|------------|------------------|
| J.1 | 05 novembre 2022 | J.4 | 26 novembre 2022 |
| J.2 | 12 novembre 2022 | J.5 | 03 décembre 2022 |
| J.3 | 19 novembre 2022 | Rattrapage | 11 décembre 2022 |

Infos éducateurs-responsables U13

RAPPEL

- L'arbitrage à la touche **est obligatoirement** assuré par un joueur remplaçant, assisté d'un dirigeant, et ce quelle que soit la Division (sauf pour une équipe se présentant avec 8 joueurs).

INFORMATIONS ESSENTIELLES

1. Pour remplir la feuille de match U13 papier, tout responsable d'équipe, éducateur, doit être en possession :
 - du listing des joueurs de la catégorie concernée sur papier (édition via footclubs).
2. Suite à la vérification des feuilles de matchs, nous vous rappelons qu'en application de l'article 59 des RG, **tout joueur ou dirigeant inscrit sur la feuille de match doit être licencié**. En conséquence, nous vous informons qu'une amende pour absence de licence est appliquée pour chaque licence manquante et qu'il est de la responsabilité du Président du Club de faire le nécessaire pour que cela ne se reproduise plus. (Après vérification, courrier envoyé au club pour information)
3. Les demandes de modifications de matchs (changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation) seront saisies sur Footclubs. Veuillez rentrer en contact avec votre secrétaire/correspondant du club pour toute modification.

4. Article 160 **Nombre de joueurs « Mutation »**

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à **quatre** dont **un** maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2 – Coupe / Challenge de Vendée U13

- Coupe : 84 équipes (Phase 2 : 12 équipes « DS » + 24 / Départementale 1 + 48 / Départementale 2).
- Challenge de Vendée : 119 équipes (54 Départementale 3 et 65 Départementale 4)
Ne participe pas : FC Talmont 2
Participation des 3 équipes féminines en Coupe ou Challenge de Vendée U13, suivant le niveau d'évolution en phase 2.

| Rappel des journées |
|---------------------|
| - 14 janvier 2023 |
| - 21 janvier 2023 |
| - 28 janvier 2023 |

- Mise en ligne des groupes Coupe et Challenge de Vendée U13 sur le site, début décembre 2022.

Prochaine réunion restreinte

Mise en place – Coupe/Challenge de Vendée U13

Début décembre 2022 – Date à déterminer

Convoqués : Mrs DROCHON Michel - GROLEAU David – MANDIN Florent

Prochaine réunion plénière

- Lundi 09 janvier 2023 à 19H 00

Le responsable de la Cellule
Florent MANDIN